1

« Démocratie et sphère publique numérique » 1 Joshua Cohen et Archonte Fung

II. Démocratie et sphère publique

Notre conception directrice de la démocratie repose sur trois idées centrales :

- 1. Une société démocratique, c'est-à-dire une société dont les membres sont compris dans le culture politique d'être des personnes libres et égales. Ces personnes ont le sens de la justice, justesse et caractère raisonnable ; une capacité à faire peser leurs pouvoirs normatifs sur les et les questions politiques, à la fois dans la réflexion et dans la discussion ; et une capacité à agir sur les résultats de telles réflexions et discussions. Parallèlement à ces pouvoirs normatifs communs, les personnes avoir des conceptions divergentes du bien et des doctrines compréhensives concurrentes ; ils ont des intérêts, des identités, des capacités, des positions sociales et des ressources différents ; et ils se tiennent dans relations complexes de pouvoir culturel, social et politique.
- 2. Un régime politique démocratique, avec des élections régulières, des droits de participation et le libertés associatives et expressives essentielles pour rendre la participation informée et efficace.
- 3. Une démocratie délibérative, dans laquelle la discussion politique sur les principes fondamentaux de la politique et la politique fait appel à des raisons, y compris des raisons de justice, d'équité et de l'intérêt commun. bonnes—qui sont adaptées à la coopération entre des personnes libres et égales avec une profonde désaccords. De plus, l'autorisation d'exercer le pouvoir collectif par le le système politique démocratique découle d'un tel argument. 26

Ces trois éléments ensemble décrivent l'idéal d'une société politique dont la liberté et l'égalité les membres utilisent leur raison commune pour discuter du fond des problèmes publics et dans lesquels le l'exercice du pouvoir est guidé par cet usage. L'idée qui anime est de marier une large participation par des et des membres égaux par leur engagement sur le bien-fondé des différentes voies de l'action publique : combiner démocratie de masse et raisonnement public. Cette conception délibérative impose plus attentes exigeantes que les conceptions minimalistes de la démocratie, qui mettent l'accent sur compétition électorale (Joseph Schumpeter, William Riker, Adam Przeworski, Richard Posner), ou conceptions d'agrégation équitable, qui mettent l'accent sur une égale considération des intérêts (Robert Dahl). Ces conceptions dominent de nombreuses discussions actuelles sur la démocratie et le numérique, qui se concentre sur les menaces électorales. 27 Tout en étant pleinement d'accord sur la gravité de ces menaces,

¹Ce qui suit est la deuxième section d'un chapitre de Joshua Cohen et Archon Fung qui apparaît dans le livre Digital Technology and Democratic Theory à paraître en 2021. La bibliographie se trouve dans la version complète de cette pièce, veuillez envoyer un courriel à susankennedy@fas.harvard.edu pour demander la version complète.

Page 2

2

démocrație plus profonde. Pour parvenir a un mariage de participation et de raisonnement, l'engagement politique ne peut être confinés à des épisodes de vote ou de lobbying, voire aux activités de groupes organisés. Au lieu, la politique démocratique - en tant qu'exercice discursif de l'autonomie politique - se déverse dans des discussions publiques terminées, fluides et dispersées sur des questions d'intérêt commun—discussions qui sont souvent créé, ciblé et élargi par des textes et d'autres formes de représentation, et que à leur tour, façonnent l'opinion publique, l'activisme civique et, finalement, l'exercice du pouvoir politique formel. 28

Pour rapprocher ces grandes idées de la démocratie de notre sujet, nous distinguons deux pistes dans la prise de décision démocratique. 29 Le premier est l'informel, dispersé, fluide et non réglementé l'exploration des problèmes dans une sphère publique informelle et non organisée. Une telle exploration façonne le public opinion(s) mais ne produit pas de décisions collectives faisant autorité. Le second est le formel processus politique, y compris les élections et la prise de décision législative, ainsi que les processus et décisions des agences et des tribunaux. Dans ce processus formel, idéalement conçu, les candidats et les élus les fonctionnaires délibèrent sur des questions, prennent des décisions faisant autorité en traduisant les opinions formées dans la sphère informelle en réglementations légales, et contrôler l'exécution administrative de ces les décisions.

Ces deux pistes sont complémentaires. Communication informelle dans la sphère publique fournit, quand cela fonctionne bien, une arène proche du terrain, informée localement et dispersée pour détecter les problèmes, les explorer et les présenter au public, suggérer des solutions et débattre pour savoir si les problèmes sont importants et méritent d'être traités. La circulation de l'information et la communication permet d'identifier plus facilement les problèmes et de les résoudre de manière spectaculaire. attention commune et publique : pensez à #MeToo ou à la mobilisation autour de la réglementation des armes à feu, l'Occupy mouvement, Black Lives Matter, restrictions à l'avortement, révolutions de couleur, anti-immigrés l'activisme, ou le mouvement climatique Sunrise. Certes, dans tous ces cas, le public informel la discussion peut être façonnée par les efforts de mobilisation des partis et des agents publics, qualifiant ainsi l'autonomie de la première piste. Mais il y a aussi, sans doute, un rôle important pour plus d'indépendance discussion et action organisée qui n'est ni suscitée ni organisée par des politiques politiques formelles organisations ou agences, et qui identifie également de manière indépendante les besoins, les problèmes et les orientations pour des solutions en langage non technique.

Les processus politiques formels (élections, assemblées législatives, agences et tribunaux) constituent le deuxième piste. Lorsqu'ils sont fonctionnels, ils fournissent des moyens institutionnellement réglementés de délibérer sur propositions, évaluer les solutions et prendre des décisions faisant autorité après mûre réflexion, testant ainsi propositions qui émergent d'un débat public ouvert. 30 Pour centrer notre discussion, nous posons deuxième piste de côté. Certes, la démocratie passe par l'intégration du débat public et de l'opinion formation (voie 1) avec prise de décision formelle et formation de la volonté/de la politique (voie 2). Et ils sont liés de plusieurs manières : ce que disent les agents publics contribue à façonner le débat public et avis. Mais nous nous concentrons ici sur le défi important de créer un débat public entre égaux dans la sphère publique informelle.

Page 3

3

Pensez à une sphère publique informelle qui fonctionne bien, alors, comme un espace pour un texte (ou, plus largement, de manière représentative), un débat public distribué, médiatisé, au cours duquel les participants sont et sont traités comme des personnes libres et égales. En raison des médiateurs textuels et représentationnels, les membres peuvent penser à eux-mêmes, malgré leurs séparations spatiales et leurs nombreuses différences et conflits — en tant que participants à des discussions publiques communes, qui combinent la participation massive de égale au raisonnement public. Une sphère publique démocratique qui fonctionne bien nécessite donc un ensemble de droits et opportunités pour garantir une liberté de communication égale et substantielle :

1. Droits : Chaque personne a droit aux libertés fondamentales, y compris les libertés d'expression et association. Le sens central de la liberté d'expression est une forte présomption contre discrimination de point de vue, ce qui signifie une forte présomption contre la réglementation de la parole pour raisons liées à son point de vue. Cette présomption protège à la fois l'expression intérêts des orateurs et les intérêts délibératifs du public et des spectateurs en permettant accès à des idées fondamentalement différentes. 31 Elle garantit également l'indépendance des discussion de la réglementation faisant autorité. 32 Le droit à la liberté d'expression, ainsi compris,

1 « Démocratie et sphère publique numérique »1 Joshua Cohen et Archon Fung II. Démocratie et sphère ...

n'est pas conçu simplement pour offrir une protection contre la censure de locuteurs individuels ; il est également permettre la démocratie. Protéger la parole de la régulation du point de vue aide à établir la conditions qui permettent à des citoyens égaux de former et d'exprimer leurs opinions et de contrôler et tenir pour responsables ceux qui exercent le pouvoir. Et cela donne aux participants une raison supplémentaire pour juger les résultats comme légitimes. En tant qu'élément de la constitution du public sphère, les droits visent, comme le dit Meiklejohn à propos du premier amendement, à garantir « la liberté de ces activités de pensée et de communication par lesquelles nous « gouvernons ». Il [le premier amendement] ne concerne pas un droit privé, mais un pouvoir public »—le pouvoir des citoyens de porter des jugements politiques. 33

- 2. Expression : chaque personne a de bonnes chances égales d'exprimer son opinion sur des questions d'intérêt public. préoccupation à un auditoire public. Bien que notre condition de droits exige l'absence de restrictions discriminatoires du point de vue de la liberté d'expression, Expression ajoute de la substance en exiger des opportunités équitables de participer au débat public en communiquant des points de vue sur questions d'intérêt commun pour le public au-delà des amis et des connaissances personnelles. L'expression requiert une opportunité équitable qui dépend de la motivation et de la capacité, et non de maîtrise des ressources—pour atteindre un public moyennant des efforts raisonnables. Mais le droit à un une juste possibilité d'expression n'est pas un droit à ce que les autres écoutent ou que ses opinions soient pris au serieux.
- 3. Accès : Chaque personne a un accès correct et égal à des informations instructives sur les questions de préoccupation publique qui provient de sources fiables. 34 L'accès n'est pas un droit d'être informé, car s'informer demande un certain effort. Au lieu de cela, l'accès nécessite que ceux qui font des efforts raisonnables puissent acquérir des informations provenant de sources fiables sources et est instructif. Les sources fiables sont dignes de confiance et raisonnablement fiables, cependant bien sûr pas toujours précis. Des informations instructives sont pertinentes pour les questions sous

Page 4

4

discussion et compréhensible sans formation spécialisée. Comme Expression, Access est un exigence d'une opportunité substantielle et équitable: dans ce cas, une opportunité équitable à nouveau, dépend de la motivation et de la capacité, et non de la maîtrise des ressources - pour acquérir des connaissances instructives informations, comme une condition essentielle pour avoir un statut égal en tant que participant débat public. 35

- 4. Diversité: chaque personne a de bonnes chances égales d'entendre un large éventail de points de vue sur questions d'intérêt public. 36 Contrairement à l'accès, la Diversité n'est pas simplement l'opportunité de acquérir des informations factuelles. Il s'agit d'un accès raisonnable à un éventail de points de vue concurrents sur les valeurs publiques—justice, équité, égalité, bien commun—et les implications de ces opinions pour des questions d'intérêt public. Accès aux informations sur l'incidence fiscale et les implications des changements d'incidence pour la croissance et la distribution sont importantes, par exemple, mais il en va de même des chances d'entendre des points de vue différents et contradictoires sur l'équité de l'incidence fiscale et les changements de répartition. La diversité est précieuse à la fois parce que l'exposition le désaccord est important pour comprendre le sens et la justification de son propre vues, même si ces vues ne changent pas, et parce qu'une telle exposition offre une bonne environnement pour former des croyances raisonnables et exactes. 37 La diversité confère ainsi avantages individuels sur les orateurs, les auditeurs et les spectateurs et contribue sans doute à la qualité de la délibération publique. 38
- 5. Pouvoir communicatif: Chaque personne a de bonnes et égales chances de s'associer et explorer les intérêts et les idées avec d'autres dans le but de parvenir à des compréhensions et faire avancer les préoccupations communes. 39 Le pouvoir communicatif est une capacité pour une action conjointe (ou collective) soutenue, générée par une telle discussion ouverte, exploration et compréhension mutuelle. La condition du Pouvoir Communicatif aide ainsi à donner corps à l'égalité des droits d'association contenue dans l'exigence relative aux droits.

Ces cinq conditions décrivent ensemble une structure de liberté de communication substantielle

12/24/21, 10:14 AM

entre égaux essentiel pour guider notre conception directrice de la démocratie. La liberté est communicative, bas symplement expressive, car accent n'est pas simplement mis sur les locuteurs mais aussi sur auditeurs et spectateurs ; il est important en raison de l'accent mis sur des opportunités équitables en tant qu'orateur, auditeur et acteur collectif, pas seulement sur les droits contre la censure. Égal, substantif la liberté de communication consiste - mais pas simplement - à protéger les gens de la censure de l'État, ou la censure d'acteurs privés puissants. Il s'agit aussi, plus affirmativement, de créer des conditions et des moyens qui permettent une large participation au débat public.

Nous avons présenté ces cinq éléments d'une sphère publique démocratique de manière très abstraite, mais ils ont des implications politiques, sociales et économiques de grande envergure. Égalité dans le raisonnement public exige des conditions sociales favorables, y compris des limites aux inégalités socio-économiques et les dépendances qui lui sont associées. 40 De même, la conjonction des droits et de l'expression a implications pour le contrôle privé concentré des opportunités de communication. Nous revenons à ces

Page 5

5

problèmes plus tard. Nous les notons ici uniquement pour souligner que les caractéristiques qui définissent un bon fonctionnement la sphère publique, bien qu'abstraite, ne sont pas de simples formalités.

Même si ces droits et opportunités sont en place, ils sont cependant insuffisants pour le mariage d'une large participation avec un raisonnement public qui définit une démocratie qui fonctionne bien sphère publique. Le succès de ce mariage dépend doublement des normes et des dispositions de participants au débat public. De plus, cette dépendance est particulièrement forte — pour des raisons que nous explorer plus tard, dans la sphère publique numérique.

Elle est dépendante, d'abord, parce que ces normes et dispositions façonnent les usages que les gens font de leurs droits fondamentaux et de leurs opportunités. Ainsi, les participants pourraient être indifférents au public préoccupations ou à la véracité de leurs propos. Ils pourraient méconnaître les droits essentiels et opportunités des autres ou être ouvertement hostile à leur statut égal. Ils pourraient être si méfiants qu'ils manquent de confiance que les autres se soucient de bien faire les choses (en particulier les autres avec qui ils ne sont pas d'accord). Ou ils pourraient être si cyniques qu'ils nient tout besoin de faire les choses correctement ou de défendre leurs points de vue avec des raisons publiques. Deuxièmement, maintenir une structure stable de droits et d'opportunités dépend des normes et des dispositions des participants. 41 Comportements nocifs dans la sphère publique érode les droits et les opportunités dont jouissent les autres. Par exemple, le harcèlement en ligne réduit possibilités d'expression pour les cibles de ce harcèlement. Ainsi la double dépendance : comme sources de succès substantiel dans l'exercice de la liberté de communication et stabilité des droits essentiels et opportunités.

En particulier, trois dispositions et normes sont importantes à la fois pour constituer un bienfonctionnement, sphère publique démocratique et dans le maintien de la structure habilitante des droits et Opportunités. Nous ne supposons pas que ces normes sont juridiquement contraignantes (en fait, nous supposons qu'elles ne sont pas juridiquement contraignants). Nous les considérons plutôt comme faisant partie de la culture politique requise pour un sphère publique démocratique qui fonctionne bien :

- 1. Vérité : Premièrement, les participants à une sphère publique qui fonctionne bien comprennent et sont disposés reconnaître l'importance de la vérité, la norme associée à l'affirmation. 42 Cela signifie ne pas déformer délibérément leurs croyances ou montrer un mépris imprudent pour la vérité ou la fausseté de leurs affirmations, ou - dans les cas où ils savent que d'autres se fondent sur leurs représentations, et en particulier lorsque les coûts potentiels de cette confiance peuvent être grand — faisant preuve de négligence quant à la vérité ou à la fausseté de leurs affirmations. 43 Respecter un la norme de véracité ne garantit bien sûr pas de bien faire les choses tout le temps ou même le plus souvent. Au lieu de cela, cela montre un effort pour faire les choses correctement, avec une reconnaissance qui, sur questions les plus importantes, il est difficile de faire les choses correctement même lorsque tout le monde vise la vérité. Parce que l'incertitude, l'erreur et le désaccord sont des caractéristiques normales de discussion, cette norme exige une volonté de corriger les erreurs d'affirmation, en particulier lorsque on sait que d'autres se sont appuyés sur ces affirmations.
- 2. Bien commun: Deuxièmement, les participants ont une idée du bien commun, sur une certaine compréhension raisonnable du bien commun. "Raisonnable

Page 6

6

compréhensions » respectent l'égale position et l'égale importance des personnes ayant droit à participer au débat public. Une sphère publique qui fonctionne bien ne dépend pas d'un vision partagée de la justice ou de la justesse ou du bien commun. Mais cela dépend des participants qui craignent que leurs propres opinions sur des questions politiques fondamentales soient guidées par une conception raisonnable du bien commun plutôt qu'une conception qui rejette l'égalité qualité d'interlocuteurs d'autrui ou écarte leurs intérêts. Ici, la valeur de l'égalité s'exprime non seulement dans les droits et les opportunités qui définissent la structure de liberté de communication mais aussi dans les conceptions de la justice, de la justesse et raisonnable que les participants apportent au débat public et qui encadrent leur contributions.

3. Civilité : Troisièmement, les participants reconnaissent l'obligation, fondée sur l'égalité de personnes et une reconnaissance des désaccords profonds et insolubles sur les principes fondamentaux - à être prêt à justifier des opinions en se référant à cette conception. Ainsi, les participants ne voient pas argument politique comme servant simplement à affirmer l'appartenance à un groupe et à l'identité, encore moins comme stratégie rhétorique d'exercice du pouvoir au service de ou avantage de groupe. A la suite de Rawls, nous appelons cette obligation de justifier le devoir de civilité. La civilité, ainsi comprise, n'est pas affaire de politesse ou de respect des normes conventionnelles ce n'est pas non plus une obligation légale. Au lieu de cela, la civilité est une question de préparation pour expliquer aux autres pourquoi les lois et les politiques que nous soutenons peuvent être soutenues par des valeurs démocratiques fondamentales et principes - disons, les valeurs de liberté, d'égalité et de bien-être général - et être préparé d'écouter les autres et d'être ouvert à accepter leurs opinions raisonnables. ⁴⁴ Civilité, donc compris, n'est pas une question de mœurs. Au contraire, il exprime un sentiment de responsabilité envers les autres en tant que participants égaux au débat public.

Ces conditions sont exigeantes. Nous les exposons explicitement afin de considérer comment le l'existence d'une sphère publique médiatisée numériquement - dans laquelle la recherche, l'agrégation d'actualités et les réseaux sociaux les médias fournissent d'importantes infrastructures d'information et de communication — portent sur ces conditions d'une sphère publique démocratique fonctionnant bien.